

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, Inspect^r diocésain. — Tirage : 800 ex.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 19, rue Pen-ar-Stéir, Quimper. — C. C. Rennes 528-80
Tél. 10.97

Déclaration de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques (Extrait)

Lutter pour assurer la vie de l'Ecole chrétienne.

Que les catholiques ne se lassent pas de soutenir nos écoles chrétiennes. L'Assemblée remercie les familles des lourds sacrifices qu'elles s'imposent pour tenter d'assurer une vie décente aux membres du corps enseignant. Une fois de plus, elle encourage les parents chrétiens à persévérer dans l'effort qu'ils ont entrepris pour obtenir des pouvoirs publics une solution de justice à la question scolaire. A l'heure présente, nombre de parents ne peuvent assurer à leurs enfants l'enseignement chrétien parce qu'ils ne sont plus à même de consentir les dépenses qu'impose l'enseignement libre. Le jour vient où choisir l'école de ses enfants sera un privilège réservé aux seuls riches. Un tel état de choses est intolérable en régime démocratique. C'est pourquoi s'impose absolument et à très bref délai un aménagement du statut scolaire qui rende accessible l'école chrétienne à toutes les familles, quelle que soit leur situation de fortune. C'est seulement à ce prix qu'on pourra encore parler d'une liberté effective de l'enseignement dans notre pays.

Les Enfants de chœur.

Dans sa Lettre Pastorale sur la Liturgie ou sur l'Encyclique « *Mediator Dei* », Monseigneur l'Evêque, à propos de la participation des fidèles au Saint-Sacrifice de la Messe, rappelle certaines prescriptions de l'Eglise :

« L'Eglise, dit-il, accepte vos aumônes. Elle sollicite surtout votre participation personnelle à sa liturgie, ne serait-ce

qu'en la personne de l'enfant de chœur qui représente les fidèles. Un prêtre n'a pas le droit de dire la messe sans servant. Sans doute, comme le rappelle le Souverain Pontife, « si on célébrait sans la présence d'aucun acolyte, le Sacrifice eucharistique ne serait pas privé de ses fruits », mais la loi de l'Eglise est si absolue que le P. de Foucauld dût s'abstenir longtemps de monter à l'autel parce qu'il ne trouvait personne pour répondre à sa prière. En dehors de circonstances très exceptionnelles, tel le cas des prêtres prisonniers pendant la guerre, la Congrégation des Rites refuse d'accorder des dispenses sur ce point. Les parents chrétiens se feront donc un devoir et un honneur d'encourager leurs enfants à servir à l'autel avec régularité, piété et dévouement ».

Tel est assurément le devoir des parents. Mais quel est le maître chrétien qui ne se sent pas ému, humilié, par la navrante constatation que l'on est obligé de faire dans bon nombre de paroisses : *il n'y a plus de servants de messes, il n'y a plus d'enfants de chœur.*

Autant qu'aux parents, il appartient à nos maîtres chrétiens de préparer leurs élèves à remplir ce rôle autrefois si apprécié et qui reste si beau : *Servir à l'autel.* Et en parlant de préparation, je ne pense pas seulement aux paroles et aux cérémonies, mais plus encore à la formation du cœur et de l'esprit.

Je ne dissuaderai pas sur la nécessité de cette formation, me contentant d'attirer sur ce point l'attention de nos maîtres. Qu'ils fournissent des servants à l'autel, des servants qui comprennent leur rôle et dont le service actuel peut être une préparation lointaine au service plus direct, plus divin, du même autel. Aucun d'entre eux ne dédaignera cet aspect, peut-être un peu oublié, de leur rôle et de leur mission qui est d'être, dans tous les domaines, l'éducateur.

Les Journées Pédagogiques.

« Journées amicales, journées fructueuses. » C'est ainsi que l'un d'entre vous a résumé nos Journées Pédagogiques.

Le trait le plus frappant en est, je crois, la joie de nos rencontres. Et évidemment, n'y aurait-il que cela, il expliquerait l'affluence des participants, dont le nombre a dépassé 1.300 sur un total de 1.550 instituteurs et institutrices.

La réunion de Quimper a été marquée par la visite que Monseigneur l'Evêque a bien voulu nous faire. Son Excellence est arrivée à 11 heures. Après que M. Le Ster lui eût présenté l'assistance, et, en elle, tout le corps enseignant du diocèse, Monseigneur a écouté avec le plus grand intérêt la conférence de Mlle la Directrice de Concarneau sur « L'éducation de la politesse ». Il en a commenté lui-même certains passages, nous a dit sa grande joie de se trouver parmi nous, et son ferme espoir dans un avenir meilleur pour l'enseignement libre et ceux qui s'y dévouent.

Le programme de nos Journées était chargé. Vie intérieure des maîtres, profonde et ardente, condition de la vie chrétienne de nos élèves, obligation de toujours faire « davantage » dans ce domaine qui est le nôtre essentiellement, telles furent les consignes spirituelles de M. Le Ster.

La partie spécifiquement pédagogique était dirigée par M. Derrien. Conférences sur la politesse, sur l'enseignement du français au Cours Moyen et classe pratique, toutes dénotèrent un travail, un esprit d'observation, une compétence qui furent particulièrement goûtés dans tous les centres.

Pour la première fois, de jeunes institutrices, du Mouvement « Enseignantes Chrétiennes », affrontèrent un auditoire, bienveillant assurément, mais, à leurs yeux, redoutable, où elles reconnaissaient des anciens bien chevronnés et des compétences incontestées. Elles s'en sont tirées, non seulement avec une aisance particulièrement remarquée, mais avec une science qui n'a surpris que ceux qui ignorent le travail intense qui se fait chez « les Enseignantes et les Enseignants Chrétiens ».

Dans l'après-midi, après l'exposé de M. Rannou sur la situation actuelle de l'enseignement libre, et le travail des organisations des parents dont l'activité et le dévouement ne se ralentissent pas, M. Le Ster groupa Directeurs et Directrices pour les entretenir des multiples nécessités qui s'imposent à eux dans les circonstances actuelles :

Nécessité d'une grande compréhension entre chefs de paroisses et d'école pour la solution de la crise financière ;

Nécessité du recrutement du personnel religieux et laïc ;

Nécessité de la collaboration de tous avec l'Inspection Diocésaine, qui doit être tenue au courant des incidents pouvant survenir lors des inspections scolaires, des visites médicales, des demandes de subventions aux Conseils municipaux, etc... ;

Nécessité de se conformer aux consignes de l'Inspection Diocésaine pour la bonne marche du service, par des réponses précises, immédiates, aux enquêtes nécessaires et le maintien à jour du « fichier scolaire » (à ce propos, nous avons reçu des renseignements déjà fournis : les fiches du personnel remises aux conférences devaient servir lors des mutations de personnel) ;

Nécessité du maintien du « Sou de l'Ecole » qui est entièrement consacré au Service Social des Maîtres retraités, mariés, malades, etc...

Il ne reste aux Inspecteurs qu'à remercier bien sincèrement les participants de ces Journées Pédagogiques de leur particulière bonne volonté et du témoignage qu'ils ont donné de leur volonté de se documenter sur toutes les questions qui se posent devant leurs obligations.

Nous remercions également les maisons qui nous ont réservé un accueil toujours aussi aimable, malgré le dérangement très certain apporté par l'affluence des visiteurs.

N. B. — On nous a signalé une école, une seule, de la région brestoise, qui n'aurait pas donné congé aux élèves et dont le personnel n'a pu, par suite, prendre part à nos journées, soit de Brest, soit de Saint-Renan. C'est bien regrettable.

Le Cours Normal.

Le Cours Normal compte 76 élèves. L'innovation de cette année a été la création de *L'Année de Pédagogie*, qui a reçu 15 élèves.

Nous disposons au total de 100 places.

Nous nous permettons donc de faire un appel pressant aux Directrices et Maitresses des Cours Complémentaires et Ecoles secondaires.

Le Cours Normal reçoit les jeunes filles munies de leur Brevet et s'engagent à faire au moins *trois ans* dans l'Enseignement diocésain. Des bourses partielles leur sont assurées, plus ou moins importantes suivant les ressources des familles.

Si les candidates ne désirent pas ou ne peuvent pas faire des études secondaires, elles feront un an au Cours de Pédagogie, où elles développeront leur culture générale et recevront des leçons de psychologie adaptées à l'enseignement primaire. Ces élèves devront avoir au minimum 16 ans. Elles ne font qu'une seule année de Cours Normal.

Les autres candidates doivent, elles aussi, être munies du Brevet élémentaire. Devant faire trois années de Cours pour l'obtention du Baccalauréat, elles peuvent y entrer dès l'âge de 15 ans.

Il est bien entendu que le Cours Normal est ouvert aux élèves venant de toutes nos écoles, Cours complémentaires et Ecoles secondaires, et non seulement des établissements tenus par les Filles du Saint-Esprit.

Nous avons été particulièrement heureux d'y rencontrer cette année des élèves venant de plusieurs congrégations.

Le jeudi 11 Mars, Monseigneur l'Evêque a daigné rendre visite au Cours Normal, accompagné de M. le vicaire général Moënner, directeur de l'Enseignement. Après que M. le chanoine Le Ster lui eût présenté le corps professoral et les élèves, Monseigneur a félicité celles-ci de leur volonté de consacrer quelques-unes des plus belles années de leur vie à un apostolat particulièrement nécessaire dans la période critique que nous traversons. Puis il leur a donné des conseils empruntés à la meilleure philosophie, celle qui est puisée dans l'expérience quotidienne de la vie, d'une vie toute orientée vers la formation personnelle et l'éducation du prochain.

Subventions diocésaines.

La Commission de répartition des subventions diocésaines se réunira au début d'Avril. Les demandes de subvention devront parvenir à l'Inspection Diocésaine avant le 31 Mars. Elles mentionneront : 1° Le montant du déficit de l'école ; 2° La participation de la paroisse dans la réduction de ce déficit ; 3° Le secours sollicité de la Caisse Diocésaine. Nous rappelons qu'étant donnée la modicité des ressources de la Caisse Diocésaine, on ne devra y recourir que dans les cas extrêmes.

Programme de Sciences pour le C.E.P.

Programme à étudier tous les ans.

1. — *L'homme.*

Le squelette : les os, la croissance, fracture, hygiène du squelette.

Les muscles : luxation, entorse, hygiène musculaire.

Notions très élémentaire sur le système nerveux : hygiène du système nerveux.

La digestion : appareil digestif, les dents, aliments, notions sommaires, hygiène de la digestion, soins dentaires.

La circulation : le sang, appareil circulatoire, hémorragies, plaies, hygiène de la circulation.

La respiration : appareil respiratoire, hygiène de la respiration.

L'excrétion : les reins, la peau, hygiène de la peau.

L'œil, l'oreille : hygiène de ces deux organes des sens.

Les microbes : antiseptie, désinfection.

La diphtérie : les sérums.

La fièvre : typhoïdes, les vaccins.

La tuberculose : prophylaxie, traitement.

L'alcoolisme : action de l'alcool sur les principaux organes.

Danger social de l'alcoolisme.

Exercices pratiques : soins d'urgence aux malades, exercices simples de secourisme.

2. — *Le sol.*

La terre arable et le sous-sol : qualités et défauts des principaux sols, amendements, engrais.

Monographie du haricot : partir de cette monographie pour étudier la plante en général.

Germination : racine, tige, feuille, fleur, graine ou fruit.

3. — *Elevage.*

Les animaux de la ferme : monographie de deux animaux (vache, cheval), alimentation, maladies, hygiène des étables et des écuries.

PROGRAMME DE L'ANNÉE (1947-1948)

1. — *Le temps qu'il fait.*

La température : les thermomètres (à liquide, médical), pression atmosphérique, le baromètre.

Les vents : explication sommaire.

Nuages, brouillards ; prévision du temps.

La boussole : orientation.

Exercices pratiques : lecture d'un thermomètre, d'un baromètre, graphique de température et de pression.

La girouette : notion de la force et de la direction des vents.

Rose des vents.

Orientation par la boussole ou par l'étoile polaire.

Le pluviomètre : graphique des hauteurs de pluies tombées.

2. — *Le sol.*

Monographie du blé : assolement, façons culturales.

Lutte contre les maladies et les parasites.

Récolte : rendement, conservation des récoltes.

3. — *Travaux intérieurs.*

La balance Roberval : pesées ; balances et bascules.

PROGRAMME DE 2^e ANNÉE

1. — *Cycle de l'eau dans la nature.*

- Vases communicants : applications.
- Distribution de l'eau : les pompes, l'eau potable.
- L'oxygène : les combustions vives et lentes.
- Comment protéger le fer de la rouille.
- Les combustibles : houille, bois, pétrole.
- Le gaz carbonique : les appareils de chauffage (cheminée, poêle, chauffage central).
- Eclairage électrique et utilisation.
- Courant lumière : ampoule électrique.
- Courant du secteur : transport, installation.
- Hygiène de la maison : situation, orientation, aération, éclairage, entretien ménager.
- Travaux pratiques : lecture d'un compteur, détermination de la consommation d'un appareil.
- Remplacement d'un fusible, d'une lampe.
- Montage d'un fil avec épissure, d'un coupe-circuit, d'un interrupteur, d'une douille.
- Branchement d'une lampe ou d'une prise de courant.

2. — *Le sol.*

- Monographie de la pomme de terre (v. blé).
- Le pommier, le cidre.

L'Inspection Médicale Scolaire.

A titre documentaire, nous vous faisons part de la protestation émise par l'A.P.E.L. du Morbihan :

« L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement libre du Morbihan, qui groupe onze mille familles, réunie en Assemblée générale à Vannes, le 26 Janvier 1948, vivement émue par le sens des Ordonnances et Arrêtés organisant l'Inspection Médicale Scolaire et par l'application qui en est faite dans le Morbihan, proteste :

- 1° Contre les mesures prises sans aucun égard aux parents qui sont les tuteurs naturels et primordiaux de leurs enfants mineurs ;
- 2° Contre le choix fait du personnel d'inspection, principalement de certaines assistantes d'hygiène scolaire trop jeunes (17 à 20 ans) sans compétence ni expérience ;
- 3° Contre l'exclusion systématique des infirmières diplômées pour l'unique motif qu'elles sortent d'une école privée ;
- 4° Contre l'obligation faite par certains médecins-inspecteurs aux élèves, grands et petits, jeunes gens et jeunes filles, de se dévêtir complètement, par groupes, devant l'assistante scolaire ;
- 5° Contre la remise aux enfants d'un questionnaire dit « confidentiel » sur les antécédents familiaux,

réclame énergiquement :

- 1° Que soient respectés les droits des parents en cette matière, en particulier le droit de répudier tel médecin-inspecteur ou telle assistante scolaire, et, en ce cas, de faire visiter l'enfant par un autre médecin ;

2° Qu'il soit fait un choix plus judicieux de tout le personnel, spécialement de l'assistante-adjointe d'hygiène scolaire ; que soit acceptée, pour les fonctions d'inspection médicale scolaire, le concours de toute personne offrant des garanties de compétence et de moralité, sans exiger qu'elle ait fréquenté l'école publique ou qu'elle y envoie ses propres enfants ;

3° Que le Ministère de l'Éducation nationale, plus préoccupé de prosélytisme laïc que de la santé des enfants, comme en témoignent le choix du personnel et les circulaires qui le réglementent, soit dessaisi de la charge de l'Inspection médicale et que celle-ci rentre dans les attributions normales du Ministère de la Santé Publique,

déclare :

qu'elle est fermement décidée à faire valoir ces réclamations et ne répond pas des incidents qui pourraient survenir si on n'en tient pas compte. »

Nous vous avons entretenu de nos propres inquiétudes dans nos dernières rencontres. Nous insistons pour que vous nous renseigniez avec soin sur tous les incidents qui pourraient se produire à l'occasion des inspections médicales.

Déclaration des A.E.P.

Nous avons donné dans le n° de Janvier du *Sentier* un modèle de Statuts pour la constitution d'une Association d'Éducation Populaire.

Une fois l'Association constituée, il reste à en faire la déclaration. A cet effet le Président effectuera les demandes suivantes :

I. — Déclaration de l'Association à la Préfecture (ou à la Sous-Préfecture) par le Président :

(Nous donnons ici un modèle de déclaration présentée par une Association de Quimper ; les termes peuvent évidemment différer suivant l'objet de l'association établi par l'un des articles des Statuts.)

« Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la loi du 1^{er} Juillet 1901, d'effectuer la déclaration de l'Association d'Éducation Populaire de Saint-Mathieu, Quimper, dont le siège social est au Cours Saint-Mathieu, place Saint-Mathieu, Quimper (Finistère).

L'Association a pour but :

1° D'organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des Ecoles libres et notamment des Ecoles catholiques de Saint-Mathieu, Quimper.

2° D'engager les directeurs et maîtres, d'assurer leurs rémunérations, de s'intéresser à leur perfectionnement, à leur retraite, en conformité avec le statut des directeurs et maîtres de l'Enseignement libre.

3° D'acquérir ou de prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus indiquées.

4° D'établir et d'entretenir des rapports suivis dans le cadre des attributions statutaires de chacune d'elles, avec les associations s'intéressant à l'Enseignement libre A. P. E. L., Amicale etc...

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé comme suit :

(Suivent les noms des membres du Conseil d'Administration ; pour chacun on indiquera nom et prénoms, date et lieu de naissance, adresse, qualité, c'est-à-dire, Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier, Membre.)

Je joins à la présente déclaration le registre devant être coté et paraphé par votre Administration ainsi que la copie sur timbre, en double exemplaire, des Statuts de l'Association.

Fait à..... le.....1948.

Le Président du Conseil d'Administration,
(Signature)

Cette déclaration est faite sur papier timbré à 20 francs.

II. — Joindre à la déclaration :

1° Les statuts en double exemplaire sur timbre — on peut prendre du papier timbré double à 60 francs.

2° Le registre à coter et parapher par l'administration.

3° Une somme de 20 francs pour enregistrement de la déclaration.

III. — Lorsque la Préfecture a remis le récépissé de la déclaration, il y a lieu de le porter à l'Agence Havas, pour l'insertion au *Journal Officiel*.

Modèle d'insertion :

Date — déclaration à la Préfecture de.....
Association d'Education Populaire de.....

But — Assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres.

Siège social.....

(La date est celle portée sur le récépissé de déclaration. Le nom de l'association est exactement celui porté sur les Statuts.)

L'insertion au *Journal Officiel* doit être faite dans le mois de la date du récépissé. Dès que l'Agence Havas a envoyé le numéro du *Journal Officiel* justifiant de l'insertion légale, il faut en faire part à la Préfecture en lui remettant l'insertion légale découpée dans le *Journal Officiel*.

Le prélèvement exceptionnel.

Comme nous l'avons annoncé au cours de nos journées pédagogiques le prélèvement exceptionnel est de 25 % des bénéfices réalisés durant l'année 1945-1946, pour tous les établissements gérés par des personnes physiques ou par des

Sociétés ou Associations autres que les Sociétés anonymes ou à responsabilité limitée. C'est donc le cas, sans aucun doute, de toutes nos écoles. C'est donc sur cette base, 25 % des bénéfices de 45-46, que vous aurez à calculer le prélèvement exceptionnel

Pour les établissements gérés par des Sociétés anonymes ou des Sociétés à responsabilité limitée, il est de 0,50 % du chiffre d'affaires.

Brevet d'études du Premier Cycle du Second Degré.

(Circulaire du 13 Février 1948.)

I. — DEMANDE D'INSCRIPTION

La demande d'inscription devra être établie par tous les candidats sur papier timbré, à l'exception des pupilles de la Nation, qui sont autorisés à l'établir sur papier libre. Un modèle de demande est annexé à la présente circulaire.

Une prochaine instruction fixera le droit d'examen afférent au Brevet d'études du 1^{er} cycle du second degré et indiquera le mode de paiement de la somme prévue.

II. — HORAIRE DE L'EXAMEN

Les jours et heures des différentes épreuves seront fixés par arrêté ministériel.

III. — EPREUVES

Les sujets des épreuves seront cette année les mêmes pour l'ensemble du territoire métropolitain. Ils seront envoyés à MM. les Inspecteurs d'Académie par les soins du Ministre.

1° *Composition française*. — Il est précisé que le sujet, en rapport avec le texte de la dictée, ne constitue, ni un pastiche, ni un commentaire littéraire, mais un travail d'imagination ou de réflexion à partir du texte.

2° *Mathématiques*. — Les candidats auront à traiter deux problèmes simples, composés de manière qu'un élève moyen ait la possibilité d'en résoudre les deux tiers.

3° *Langues vivantes*. — Le choix laissé au candidat à titre transitoire, porte sur l'alternative suivante :

a) Etude en langue étrangère sans dictionnaire d'un texte simple de langue vivante comportant quelques applications grammaticales et un petit exercice de rédaction ;

b) Une version sans dictionnaire avec deux questions.

L'épreuve choisie par le candidat devra être mentionnée sur la demande d'inscription.

4° *Sciences physiques*. — Quand l'épreuve à option est celle de sciences physiques, elle comporte une question de cours et un problème. Ce dernier peut être choisi dans une section du programme différente de celle où est choisie la question de cours, ou être une application numérique de la question de cours.

5° *Epreuve de travail manuel.* — Il convient que cette épreuve ait une portée aussi vaste que possible, et qu'en particulier, elle soit adaptée aux conditions locales de préparation. Les élèves des sections spéciales de Cours Complémentaires, qui ne reçoivent pas, à proprement parler, un enseignement manuel, doivent pouvoir être interrogés sur ce qui doit être leur spécialité.

C'est dans cet esprit que je ne vois pas d'inconvénients à ce que, par exemple, les élèves des sections commerciales subissent une épreuve de dactylographie ou ceux des sections « Arts et Métiers » une épreuve de dessin industriel.

6° *Histoire et Géographie.* — Il n'appartient ni à l'examineur, ni à l'élève que l'épreuve porte sur l'histoire ou sur la géographie. Au début de la séance, l'examineur rédigera, réparties en nombre égal, entre l'histoire et la géographie, des questions que l'élève tirera au sort au début de son interrogation.

7° *Attribution du zéro éliminatoire en Français.* — Il est précisé que la note zéro sera éliminatoire quand elle sera attribuée à la partie a) de l'épreuve de français, c'est-à-dire quand elle représentera le *total* des points obtenus pour la dictée et pour les questions grammaticales.

IV. — LIVRET SCOLAIRE

Pour cette année, le livret scolaire sera remplacé par un certificat signé du chef de l'établissement et mentionnant avec les notes sanctionnant le travail de l'élève, une appréciation sur ses aptitudes (modèle annexé à la circulaire).

Ce certificat sera remis par l'élève, le premier jour de l'examen, au président du jury d'écrit.

V. — CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Nom du candidat (en lettres capitales).....
Prénoms
Date de naissance
Etablissements fréquentés au cours des deux dernières années scolaires (Photographie)
Classe de 4°
Classe de 3°
Enseignement suivi (1) :

Classique A. — Classique B.
Moderne ; moderne court ; } Section Générale ; Sections spéciales : agricole, commerciale, industrielle, Arts et Métiers, ménagère.
cours complémentaire.. }

Langues vivantes étudiées :
1° langue depuis quelle date.....
2° langue depuis quelle date

(1) Barrer les mentions inutiles.
Etablir ce certificat sur une feuille de dimensions : 21×27.

Liste des textes littéraires lus ou étudiés durant la dernière année scolaire

ETABLIR CE CERTIFICAT SUR UNE FEUILLE DIMENSION 21×27,
AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE SCOLAIRE (Classe de 3°)

Moyenne sur 20 Observations

Dictée et questions
Composition française
Première langue vivante
Deuxième langue vivante
Mathématiques
Sciences physiques
Sciences naturelles
Sciences agricoles
Sciences ménagères
Latin

Appréciation des professeurs sur les aptitudes du candidat, la qualité des méthodes de travail professionnel acquises pendant la scolarité du 1^{er} cycle du second degré :

Lettres (français, latin, grec)
Histoire et géographie
Langues vivantes (1^{re} et 2^e)
Mathématiques
Sciences (naturelles, physiques)
Enseignements spéciaux (dessin industriel, travaux manuels et pratiques, etc.).....

Appréciation du Chef d'Etablissement.

(Sceau de l'Etablissement) A, le 1948.

VII. — INSCRIPTION AU BREVET D'ETUDES DU PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ

Je soussigné,

Nom
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil).....
Date et lieu de naissance
Elève de la classe de 3° .. (nom et adresse de l'Etablissement)..
demande mon inscription à l'examen de *Brevet d'Etudes du 1^{er} Cycle du Second Degré*.

Je désire subir l'épreuve de langue vivante sous la forme.....
Je choisis les options suivantes : écrit,
oral.

(1) Signature : du père,
de la mère,
du tuteur responsable.

A, le

(1) Barrer la mention inutile.

Des lectures pour nos Elèves.

Tout récemment un enfant de 8 ans achetait lui-même, dans une librairie, des illustrés de son choix pour 280 francs... Quelle responsabilité pour les parents qui laissent toute licence à ce pauvre petit pour des achats qui peuvent lui faire tant de mal.

Quelle responsabilité aussi pour les maîtres qui doivent suppléer à l'insuffisance ou à la négligence des parents qui ne se documentent pas eux-mêmes et laissent dans l'ignorance parents et élèves.

Que pouvez-vous recommander et que devez-vous proscrire ?

Choisissez parmi ceux-ci :

Ames vaillantes, filles, milieu urbain, cath. ; *Bayard*, garçons, cath. ; *Bernadette*, filles, cath. ; *Cœur vaillant*, garçons, milieu urbain, cath. ; *Fripounet et Marisette*, filles et garçons, milieu rural, cath. ; *Jeunes Gars*, apprentis (13 à 17 ans), J.O.C., cath. ; *Radar*, J.O.C., garçons (8 à 12 ans), cath. ; *Semaine de Suzette*, fillettes (12 à 14 ans), milieux bourgeois, bon esprit ; *Sophie*, fillettes (8 à 12 ans), milieu Jéciste, cath. ; *Jean-Bart*, garçons (9 à 13 ans), bon esprit ; *O.K.*, garçons et filles (12 à 14 ans), milieu secondaire, bagarreur ; *Tourbillon*, garçons et filles (12 à 14 ans), bon esprit ; *Pierrot*, garçons (10 à 12 ans), bon esprit ; *Le Petit Canard*, garçons et filles (6 à 12 ans), bonne moralité ; *Bob et Bobette*, garçons et filles (9 à 13 ans), neutre ; *Jeudi-Magazine*, garçons, milieux urbains, neutre et bagarreur ; *Le Journal des Voyages*, jeunes gens ; *Fillette*, filles (8 à 14 ans), neutre mais irréel ; *Maristelle*, filles (8 à 12 ans), milieu Noël, cath. ; *Frivolet*, éducatif mais bien sérieux, neutre.

Laissez ceux-là :

Bob l'ardent, vulgaire ; *Cadet-Journal*, douteux ; *Coquelicot*, mauvais goût, absence de sens moral ; *Coq hardi*, aucune valeur éducative ; *France-Soir Jeudi*, beaucoup de crimes et d'immoralité ; *Franc-Jeu*, très laïc ; *Mon Journal*, histoires immorales ; *Paris-Jeunes*, dangereux ; *Pic et Nic*, beaucoup de crimes et dessins lestes ; *Récréation*, moralité douteuse ; *Tarzan*, beaucoup de crimes, de vols, de mensonges ; *Vaillant, Vaillante*, jeunesse communiste,

Et encore :

Zoro, Bimbo, Donald, Junior, Kim, Jeudi-Magazine, L'Astucieux, Spirou, Robin l'Ecureuil, dont la lecture ne peut, d'aucune façon, être profitable, et c'est le moins que l'on puisse dire.

(D'après Renouveau, journal cath. des Côtes-du-Nord.)

Le « Sentier » doit être communiqué à tous les instituteurs et conservé dans les archives de l'école.

Le Directeur : Ch. F. LE STER.

Tirage : 800 exemplaires.

QUIMPER, IMPR. CORNOUAILLAISE.

N° 4. Dépôt légal : Mars 1948.

Des lectures pour nos Elèves.

Tout récemment un enfant de 8 ans achetait lui-même, dans une librairie, des illustrés de son choix pour 280 francs... Quelle responsabilité pour les parents qui laissent toute licence à ce pauvre petit pour des achats qui peuvent lui faire tant de mal.

Quelle responsabilité aussi pour les maîtres qui doivent suppléer à l'insuffisance ou à la négligence des parents qui ne se documentent pas eux-mêmes et laissent dans l'ignorance parents et élèves.

Que pouvez-vous recommander et que devez-vous proscrire ?

Choisissez parmi ceux-ci :

Ames vaillantes, filles, milieu urbain, cath. ; *Bayard*, garçons, cath. ; *Bernadette*, filles, cath. ; *Cœur vaillant*, garçons, milieu urbain, cath. ; *Fripounet et Marisette*, filles et garçons, milieu rural, cath. ; *Jeunes Gars*, apprentis (13 à 17 ans), J.O.C., cath. ; *Radar*, J.O.C., garçons (8 à 12 ans), cath. ; *Semaine de Suzette*, fillettes (12 à 14 ans), milieux bourgeois, bon esprit ; *Sophie*, fillettes (8 à 12 ans), milieu Jéciste, cath. ; *Jean-Bart*, garçons (9 à 13 ans), bon esprit ; *O.K.*, garçons et filles (12 à 14 ans), milieu secondaire, bagarreur ; *Tourbillon*, garçons et filles (12 à 14 ans, bon esprit ; *Pierrot*, garçons (10 à 12 ans), bon esprit ; *Le Petit Canard*, garçons et filles (6 à 12 ans), bonne moralité ; *Bob et Bobette*, garçons et filles (9 à 13 ans), neutre ; *Jeudi-Magazine*, garçons, milieux urbains, neutre et bagarreur ; *Le Journal des Voyages*, jeunes gens ; *Fillette*, filles (8 à 14 ans), neutre mais irréel ; *Maristelle*, filles (8 à 12 ans), milieu Noël, cath. ; *Fribolet*, éducatif mais bien sérieux, neutre.

Laissez ceux-là :

Bob l'ardent, vulgaire ; *Cadet-Journal*, douteux ; *Coquelicot*, mauvais goût, absence de sens moral ; *Coq hardi*, aucune valeur éducative ; *France-Soir Jeudi*, beaucoup de crimes et d'immoralité ; *Franc-Jeu*, très laïc ; *Mon Journal*, histoires immorales ; *Paris-Jeunes*, dangereux ; *Pic et Nic*, beaucoup de crimes et dessins lestes ; *Récréation*, moralité douteuse ; *Tarzan*, beaucoup de crimes, de vols, de mensonges ; *Vaillant*, *Vaillante*, jeunesse communiste,

Et encore :

Zoré, *Bimbo*, *Donald*, *Junior*, *Kim*, *Jeudi-Magazine*, *L'Astucieux*, *Spirou*, *Robin l'Ecureuil*, dont la lecture ne peut, d'aucune façon, être profitable, et c'est le moins que l'on puisse dire.

(D'après Renouveau, journal cath. des Côtes-du-Nord.)

Le « Sentier » doit être communiqué à tous les instituteurs et conservé dans les archives de l'école.

Le Directeur : Ch. F. LE STER.

Tirage : 800 exemplaires.

QUIMPER, IMPR. CORNOUAILLAISE.

N° 4. Dépôt légal : Mars 1948.

Chronique Bretonne



Panorama de la Littérature bretonne

Si l'hagiographie est l'une des originalités de notre Bretagne, sa littérature l'est aussi.

Entendons-nous. Nous ne prétendons pas égaler les productions littéraires en langue bretonne, aux chefs-d'œuvre des grandes littératures classiques ou modernes : Homère, Virgile, Raïne, d'une part, Shakespeare, Dante, Goethe, d'autre part, demeurent incomparables. Et puis notre patrimoine littéraire restera forcément restreint, en étendue et quantité : n'oublions pas que notre pays, d'après l'une des dernières statistiques (1934 : *Foyer d'Etudes Fédéralistes*), n'a que 1.200.000 usagers ordinaires de la langue bretonne.

Il faut aussi, quand on veut juger objectivement une littérature, laisser là le fétichisme de certain code poétique trop étroit. Dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, Chateaubriand nous raconte qu'un jour, fin de Novembre 1807, il vint prendre possession, dans la banlieue parisienne, de cette chaumière qui allait bientôt devenir fameuse sous le nom de « Vallée aux Loups ». Accompagné de sa femme, l'écrivain roulait dans sa voiture, et, près de lui, sur la banquette, pieusement surveillé, un buste en plâtre d'Homère. La voiture, par le bas du jardin, allait pénétrer dans le domaine, quand la terre des allées, détrempée par les pluies d'automne, céda tout-à-coup sous les roues, et le véhicule chavira. Homère passa par la portière et se rompit le cou !

Nous n'avons pas à rompre le cou à Homère : il doit représenter, aux yeux de tout homme de goût, la culture dite classique ; son image symbolise le « miracle grec », miracle qu'Ernest Renan acceptait plus facilement que d'autres miracles, aussi — et plus — incontestables. Non ; il ne faut pas briser cette idole : aussi bien tout ce qui est humain, est nôtre.

Pourtant, quand nous étudions notre histoire littéraire en langue bretonne, laissons, de temps en temps, Homère, dans un coin, sur sa banquette, bien sage — en sécurité même, et avec lui les trois législateurs du Parnasse, Aristote, Horace, Boileau ; et si notre production littéraire présente quelque contradiction avec l'Art poétique sacro-saint des pays « méditerranéens », tant pis ! Peut-être faut-il être de race bretonne pour goûter la littérature bretonne. La Fontaine ne l'a pas soupçonnée, ni Mme de Sévigné non plus.

Comme toute littérature, la nôtre a sa place dans l'histoire de l'esprit humain et de la culture universelle ; comme toute littérature, elle révèle une sensibilité, une imagination, c'est-à-dire une âme originale. Un Calloc'h perçoit la poésie et la traduit d'une toute autre façon que V. Hugo, Lamartine ou Musset ;

un conte recueilli par Luzel, des lèvres de Marc'harit Phulup, n'aura pas la même présentation, tout en ayant même sujet, qu'un conte de Perrault, de Grimm ou d'Andersen. Et dans ce domaine, que de rapprochements, d'études, de trouvailles à faire et qui sollicitent nos curiosités comme celles de nos élèves !

Mais cela demande des lectures ; demande, avant tout, qu'on ait su faire le tour de notre patrimoine littéraire.

Notre histoire littéraire est divisée par les spécialistes en trois périodes :

La première, période vieux-breton, intéresse plutôt les érudits et ne comprend guère que des gloses, des chartes, des inscriptions. Loth, Ernault, D'Arbois de Jubainville, Dottin, Gaidoz, etc., en ont fait l'objet de leurs travaux.

La deuxième période, celle du moyen-breton, nous offre quelques œuvres intéressantes. *Le Catholicon* (1499), les *Colloques de Quicquier* (1520) rentrent encore dans la lexicographie. *La Vie de Sainte Nonn* (vers 1475), *Le Grand Mystère de Jésus* (1530), *Les Poèmes bretons du moyen-âge* (1530), le *Mystère de Sainte Barbe* (1557), le *Mirouer de la Mort* (1575), nous offrent au moins une curiosité, la versification.

« Héritage, nous dit Ernault, de la poésie du vieux-breton, on en retrouve des traces en Irlande, et, quant au Gallois, elle y est restée très vivante. » Les règles de cette prosodie sont très compliquées : elles s'appuient sur la rime interne, sans exclure les rimes finales, les césures, la mesure, acceptées par la prosodie moderne. La rime interne qui lie l'avant-dernière syllabe de chaque vers à sa propre césure, peut se multiplier dans le corps du vers, et il arrive que ce vers soit saturé de rimes.

Un exemple, en passant :

Ma mamm flour courtes espresset.

Par un autre raffinement, les 32 douzains (strophes de 12 vers) de 5 syllabes, qui composent le rôle du Témoin dans le *Grand Mystère de Jésus* (1^{re} partie : *La Passion*), et qui sont répartis en 16 répliques se terminent uniformément en *as*.

Il arrive même que la rime intérieure d'un vers est déterminée par la rime finale du vers précédent ; si bien que, dans certaines pièces, comme le 10^e Noël des *Nouellou* et de longs passages des compositions dramatiques, les rimes finales et internes sont enchaînées d'un bout à l'autre du poème.

Pouvons-nous, par une fantaisie... sacrilège, imaginer ce que serait le 1^{er} vers d'*Athalie* (que Racine nous le pardonne !), dans notre versification bretonne des environs de 1575 ?

La pénultième donc doit toujours rimer avec la coupe principale du vers, lorsqu'il n'y a qu'une césure, et avec les deux coupes, lorsqu'il y a deux césures. Supposons le vers bien connu :

Oui, je viens dans son temple adorer l'Eternel.

En breton, comme en français, *el* de l'*Eternel* rime avec *el* du vers suivant (*solennel*).. Mais en prosodie moyen-breton, la syllabe *ter*, de l'*Eternel*, doit, en plus, rimer avec la coupe du vers, et Racine aurait dû écrire :

Je viens ici, Abner, adorer l'Eternel.

Mieux : cette rime finale *el*, cette rime interne *er* auraient été accompagnées d'autres rimes secondaires, et auraient peut-être donné quelque chose dans ce... goût :

Oui, j'accours, cher Abner, pour louer l'Eternel.

Dans ce vers, *ter* pénultième rime avec *er* césure et aussi avec *er* de *cher*, et même avec la rime normande *et* de *louer* ; *j'accours*, d'autre part, rime avec *pour* et se trouve en assonance avec *ou*, de *louer*, et avec *ou* de *oui*.

Il y aurait eu plus fort :

La 1^{re} rime finale *el* doit donc rimer, comme en français, avec la finale du vers suivant (*Eternel, solennel*), oui, mais en connexion, en plus, avec le 3^e hexamètre. Rappelons ce 3^e vers d'*Athalie* :

*Oui, je viens dans son temple adorer l'Eternel ;
Je viens, selon l'usage antique et solennel,
Célébrer avec vous la fameuse journée...*

Ce 3^e vers, tel quel, d'après le code prosodique moyen-breton, eut été irrégulier, parfaitement insuffisant ! A la césure, le mot *vous* aurait dû rimer avec les deux rimes finales précédentes, et il eut fallu, par exemple :

Célébrer, à l'autel, la fameuse journée.

El, de *autel*, aurait été impeccable, si du moins il eut pu rimer, en même temps, avec la pénultième (*our*, de *journée*) de ce même vers !

Et ces règles si compliquées, effarantes, nous les voyons appliquées de strophes en strophes, particulièrement de sizains, pendant de longs poèmes entiers, quelquefois tout au long d'un *mystère*, dialogues compris, c'est-à-dire pendant des milliers de vers !

Cette tyrannie de la rime pouvait être, on le devine, déplorable au point de vue littéraire ; « ce système rythmique, suggère La Villemarqué, il semble qu'il eut fallu le regarder à la loupe, comme on regardait un reliquaire ciselé du XIII^e siècle ; si ce n'est pas le même fini, c'est le même raffinement ».

Ce fut le Père Maunoir (qui n'était que bretonisé) qui donna le coup de grâce à cette versification par ses cantiques populaires.

Avec lui et ses œuvres s'ouvre la 3^e période de notre histoire littéraire et désormais la littérature va nous devenir plus familière.

Rapidement, groupons les productions en langue bretonne sous quelques rubriques faciles :

Littérature didactique : c'est-à-dire, par exemple, le *Collège de Jésus*, du P. Maunoir, les *Dictionnaires* de Dom Le Pelletier et du P. Grégoire de Rostrénen ; d'autres ouvrages de celtologues et de celtisants (surtout Le Gonidec).

Littérature religieuse : livres de messe (*Heuriou-Bris*) ; *Buhez-ar-Zent* ou *Vies de Saints*, groupées (Marigo, Morvan, Perrot, Le Gall...) ou isolées (*Vies de St Corentin*, *St Isidor*, *St François d'Assise*, *St Theodot* ou *Christo*) ; mois de Marie, du Sacré-Cœur, etc. ; les traductions de la Bible, catholiques ou protestantes ; d'innombrables ouvrages de piété (Ropars, Malgorn, Kerne, Roudaut, Canévet...) ; les recueils de sermons...

Littérature romanesque : récits à base historique (*Ewgan Kerguidu*) ; récits romancés (*Toul al lakés*, *Bilzig*, *Ar Roc'h toull*, *An ti satanaret*, *Itron Varia Garmès*, *Pipi gonton*, etc.

Littérature lyrique : l'élégie, avec Brizeux, le lyrisme bucolique, avec Guillôme, la chanson, avec P. Proux, la satire, avec Claude Le Laé et de Kerenveyer, le grand lyrisme national et humain, avec Calloc'h.

Littérature dramatique : les anciens *Mystères* étudiés par A. Le Braz dans sa thèse sur le théâtre celtique ; le théâtre comique avec de Kerenveyer ; le théâtre moderne avec Le Bayon, Perrot, de Carné, R. Hémon, J. Riou, T. Malemanche.

Surtout la littérature folklorique, si riche, si variée, dans ses *Gwerziou*, *Soniou*, *Kantikou*, et dans ses *Kontadennou*, avec les noms de Luzel, de La Villemarqué, Mme de Saint-Prix, Penguern, Milin. Et quelle belle étude il reste à faire du *Barzaz-Breiz*, l'immortel chef-d'œuvre ! Un jour ou l'autre, peut-être, demanderons-nous l'hospitalité du *Sentier* pour pareil travail. Croyons bien que nos élèves s'intéresseraient à certains « portraits littéraires », à certaines esquisses que les maîtres ou maîtresses sauraient évoquer devant eux.

**

Je pense, sans insister, que nos élèves, du moins les plus grands, prendraient plaisir à ces évocations de poètes dans leur biographie et leurs œuvres et verraient avec intérêt revivre, sous leurs yeux, la littérature de leur pays. Car cette littérature peut revivre.

La Villemarqué nous raconte ce trait. Il voulut, un jour, transporter, du bourg de Trévoux à son manoir de Keransquer, un dolmen authentique. Ce fut par une soirée de Décembre que la dernière pierre arriva, trainée par douze chevaux, surveillée par trente hommes. La famille de l'écrivain accourait vers lui, quand, regardant sa main qui leur semblait enveloppée d'un linge ensanglanté, les enfants s'inquiétèrent de sa blessure, mais le poète ouvrit le linge, et, entre ses plis, apparut, gisante, une hermine blessée : la petite fée du dolmen s'était enfuie devant les envahisseurs, et l'un des ouvriers l'avait, maladroitement, frappée.

Est-elle morte tôt après ? Je ne le sais, mais si elle symbolise le génie poétique de la Bretagne, l'hermine du dolmen n'est pas morte. Elle ne doit pas mourir, mais vivre.

P. B.